

LES ARCHERS DU RHODIA

REGLEMENT INTERIEUR



La vocation du club est de faire découvrir le Tir à l'Arc sous toutes ses formes, d'enseigner les règles essentielles à la réussite du tir, les règles de sécurité, d'organiser des rencontres afin de faire découvrir la compétition, et de pratiquer le tir à l'arc en compétition.

ARTICLE 1 : STRUCTURES ADMINISTRATIVES

***COMPOSITION DU BUREAU MINIMUM**

- un(e) président(e)
- un(e) trésorier(e)
- un(e) secrétaire
- un(e) responsable « matériel »
- un(e) animateur d'entraînement

***ROLE DU BUREAU**

Le rôle du bureau consiste à organiser et à assurer le bon fonctionnement du club. Il lui appartient de faire respecter le règlement intérieur.

Le bureau se réunit régulièrement pour évoquer et traiter des affaires courantes.

Des réunions extraordinaires peuvent être organisées si besoin est.

***INTERVENTION ET SOLlicitation DU BUREAU**

Chaque adhérent à jour de sa cotisation, peut à tout moment intervenir auprès du bureau pour formuler des remarques, des propositions ou des questions.

***INFORMATIONS**

A l'intérieur du gymnase, un panneau d'affichage informe les archers des compétitions et des différentes manifestations du club.

Un site internet et une page Facebook sont consultables par tous pour suivre la vie du club.

Site internet : <https://www.lesarchersdurhodia.com/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/ArchersduRhodia>

ARTICLE 2 : ADHESIONS

***FORMALITES**

L'adhésion au club sera acceptée et effective dès lors que :

- Le présent règlement aura été lu et approuvé dans toutes ses mesures.
- La fiche d'inscription remplie, signée et retournée accompagnée de tous les documents exigés, à savoir :
 - o Certificat médical
 - o Autorisation parentale pour les mineurs
 - o Règlement de la cotisation

***COTISATION ANNUELLE**

Le montant de la cotisation annuelle est indiqué sur la fiche d'inscription. Il est fixé et validé par le bureau.

La cotisation annuelle comprend :

- o L'adhésion au club
- o La licence FFTA et son assurance
- o L'accès aux différents entraînements

***PERIODE D'ADHESION**

Un dossier d'inscription sera remis à la fin de la première séance d'essai.

Au total, 3 séances d'essai gratuites seront accordées aux adhérents potentiels pour leur permettre de se familiariser avec la discipline.

A la fin de ces 3 séances, le futur adhérent devra remettre au club son dossier d'inscription complété et le règlement de la cotisation annuelle. Passé ce délai, la personne se verra interdire de tirer pour des raisons d'assurance. »

***RESTRICTION D'ADHESION**

L'âge minimum est de 10 ans révolu. Toutefois, le bureau se réserve le droit d'accepter ou non toute candidature.

***STRUCTURE DE NIVEAU DE TIR**

Tous les enfants et jeunes archers débiteront leur cursus par l'école de tir.

En fonction de l'évolution de leur niveau de tir mais aussi de l'autonomie sur le plan matériel les archers intégreront après concertation entre les entraîneurs le groupe de jeunes confirmés et/ou de compétiteurs.

ARTICLE 3 : ASSURANCE

Tout adhérent dispose d'une assurance responsabilité civile liée à la licence FFTA.

Les informations concernant l'assurance fédérale sont disponibles sur le site de la FFTA. www.fft.fr

Pour plus de renseignements, le contrat d'assurance est à votre disposition auprès du bureau du club.

ARTICLE 4 : ENTRAÎNEMENTS

Un planning sur l'organisation des différentes séances d'entraînements vous sera donné en début d'année à titre indicatif.

(Ce planning est susceptible d'être modifié en cours d'année).

LES HORAIRES

***DEBUT DE L'ENTRAÎNEMENT**

Pour le bon déroulement de la séance d'entraînement il est important que les archers arrivent à l'heure.

En ce qui concerne les horaires d'entraînement, se reporter aux horaires mentionnés sur la fiche d'inscription qui est remise en début d'année.

LES PARENTS NE DOIVENT PAS INTERVENIR AUPRES DE LEUR ENFANT DURANT LES TIRS.

De plus un enfant mineur n'est pas autorisé à quitter la séance d'entraînement avant la fin, sauf accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.

***FIN DE L'ENTRAÎNEMENT**

A l'issue de l'entraînement, les enfants mineurs ne pourront partir que s'ils sont accompagnés d'un parent ou d'un représentant légal.

L'encadrement des séances étant fait par des bénévoles, nous comptons sur votre compréhension si toutefois nos entraîneurs avaient du retard.

LES DIFFERENTS ENTRAÎNEMENTS

Le club propose plusieurs types d'entraînement :

- Des entraînements encadrés par la présence des animateurs du club pour la saison les mardis et jeudis (détails sur les fiches d'inscriptions annuelles)
- Des séances de tirs libres, respectant néanmoins le rythme des entraînements dirigés
- Des entraînements libres à l'extérieur ; réservés aux archers confirmés, avec l'autorisation du bureau

***ENTRAÎNEMENTS ENCADRES :**

Tout enfant mineur devra impérativement être accompagné, jusqu'à l'intérieur de la salle ou du jeu d'arc, par un adulte ou un représentant légal à son arrivée et au départ des cours.

La présence des parents est tolérée à l'intérieur du gymnase mais ils ne doivent pas intervenir lors de l'entraînement, afin de ne pas troubler la concentration des enfants.

***SEANCES DE TIRS LIBRES A L'INTERIEUR ET A L'EXTERIEUR**

Tout archer débutant ne pourra s'entraîner seul, que ce soit à l'intérieur (gymnase) ou à l'extérieur, que si un responsable du club est présent.

CONSIGNES DE SECURITE

La pratique du tir à l'arc encore plus que toute activité sportive comporte des risques.

Le respect scrupuleux des consignes de l'entraîneur et/ou de l'animateur d'entraînement, aussi bien pour l'archer débutant que confirmé, doit être appliqué.

ARTICLE 5 : MATERIEL

***PRET DE MATERIEL :**

Le club dispose de matériel correspondant aux différentes catégories d'âges.

Lors des 3 premières séances, dites de découverte, nous fournissons l'ensemble du matériel.

Nous vous fournissons un arc adapté pour toute la durée de la première saison, cette arme reste au club et sera disponible pour les séances d'entraînement.

Si vous êtes amené à faire de la compétition lors de la première saison, l'arc vous sera prêté lors de l'entraînement précédent la date de la compétition en échange d'un chèque de caution de 100€. Le club décharge toute responsabilité sur les incidents survenus en dehors des heures d'entraînements et de compétition.

***ACHAT DE MATERIEL**

A l'issue des séances de découverte, une panoplie de « petit matériel » sera nécessaire.

Nous vous proposons d'acheter ce matériel via le club, afin de profiter d'un tarif préférentiel et d'avoir un matériel adapté à l'archer et à la bonne pratique du tir à l'arc.

De plus, les flèches devront être marquées sur le tube aux initiales de l'archer afin de pouvoir les reconnaître en cas de perte.

Au début de la 2^{ème} saison, l'archer se doit d'être autonome du point de vue matériel c'est-à-dire qu'il doit posséder son propre arc.

Pour cela, 2 possibilités se présente :

- Soit acheter un arc.
Nous restons à votre disposition si vous avez besoin de conseils pour cet achat.
- Soit louer un arc pour l'année
Si vous souhaitez attendre un peu avant d'investir, vous avez la possibilité de louer un arc d'initiation au club pour un montant de 50€ par an et un chèque de caution de 100€.
Cet arc ne pourra être utilisé qu'au niveau des infrastructures du club ou lors de compétition officielle extérieure, mais en aucun cas dans un cadre privé.
Le club décharge toute responsabilité sur les incidents survenus en dehors des heures d'entraînements et de compétition.

***ENTRETIEN**

Matériel :

Le club assure intégralement l'entretien du matériel (arcs, murs de tir, cibles...) qui est mis à votre disposition.

Petit matériel personnel :

Nous pouvons également faire l'entretien du petit matériel personnel sous réserve qu'il ait été acheté au club pour la compatibilité des pièces de rechange (plumes, pointes, encoches...). Ce type d'entretien sera facturé prix coutant des pièces fournies.

Le club se tient à votre disposition pour d'éventuels conseils. A la demande des archers intéressés, nous pouvons vous faire part de nos connaissances dans différents domaines tels que : montage de flèches, fabrication de cordes, réglage de l'arc...

ARTICLE 6 : SORTIES ET COMPETITIONS

***SORTIES ET AUTRES MANIFESTATIONS**

La participation aux sorties ou autres manifestations est ouverte à tous.

Pour les mineurs, la présence d'un parent ou d'un tuteur légal est obligatoire lors des sorties.

***COMPETITIONS**

Un calendrier des différentes compétitions est disponible sur le site de la FFTA ou sur le panneau d'affichage du club.

Lors de toutes manifestations officielles, le port du maillot du club (qui est fourni gratuitement aux licenciés) est obligatoire.

En cas d'empêchement pour se rendre à une compétition, l'archer doit prévenir au plus tôt un entraîneur ou un membre du bureau afin de procéder au désengagement auprès des clubs organisateurs. Dans le cas contraire, le montant de l'inscription sera dû au club des Archers du Rhodia.

***COMPETITIONS DEBUTANTS**

La participation aux compétitions est ouverte à tous les archers ayant acquis un certain niveau de tir.

Pour les mineurs, la présence d'un parent ou d'un tuteur légal est obligatoire lors des compétitions.

LES PARENTS NE DOIVENT PAS INTERVENIR AUPRES DE LEUR ENFANT DURANT LA COMPETITION.

***CHAMPIONNATS REGIONAUX & NATIONAUX**

***INDIVIDUELS**

Le club prend en charge financièrement les engagements aux compétitions (les frais d'inscription ainsi que les frais d'hébergement et de restauration) pour les archers, sous réserve d'approbation du bureau.

***PAR EQUIPES**

Le club prend en charge financièrement les engagements aux compétitions (les frais d'inscription ainsi que les frais d'hébergement et de restauration) pour les 4 archers et le coach de l'équipe, sous réserve d'approbation du bureau.

***CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX & MONDIAUX**

Les engagements aux manches de coupe du monde ou aux tournois « spéciaux » ne sont pas pris en charge par le club et sont donc entièrement à la charge de l'archer participant.

ARTICLE 7 : SANCTIONS

Les archers devront impérativement :

- Être licenciés aux Archers du Rhodia et à jour de leur cotisation.
- Respecter les jours et horaires d'entraînement
- Respecter les installations mises à leur disposition
- Avoir un comportement respectueux vis-à-vis de l'environnement

Le tir à l'arc est un sport dangereux, nous utilisons des armes ; c'est pourquoi une discipline stricte est exigée.

Les consignes de sécurité sont identiques que l'on soit en salle ou à l'extérieur, au club ou sur les compétitions.

Le non-respect à ces consignes sera sanctionné par un avertissement oral et une discussion avec les parents pour les mineurs. Après un deuxième avertissement une réunion de bureau statuera et pourra entraîner une exclusion temporaire, voir définitive selon la gravité de l'acte commis.

Dans le cas où nous serions obligés d'exclure un archer pour raisons disciplinaires, aucun remboursement ne pourra être demandé.

Le Bureau des Archers du Rhodia

REGLEMENT INTERIEUR A CONSERVER !!



LE CODE DE CONDUITE DE L'ARCHER

LES ARCHERS DU RHODIA



1. Saluer l'ensemble du groupe au début et à la fin de l'entraînement
2. A chaque séance l'archer est responsable du montage, du démontage et du rangement de son arc
3. Respecter le matériel personnel et collectif
4. Respecter les consignes du personnel encadrant pendant la séance d'entraînement
5. Respecter les consignes de sécurité durant pendant la séance d'entraînement
6. Ne jamais pointer un arc (avec ou sans flèche) vers une autre personne
7. Ne jamais tirer un arc horizontalement sur la ligne de tir, l'envergure des branches peut gêner un autre archer
8. Ne jamais tirer une flèche verticalement : il est impossible de savoir où elle retombera
9. Ne pas bander un arc (avec ou sans flèche) en dehors du pas de tir
10. Ne pas toucher ses flèches avant que tout le monde soit de retour derrière la ligne de tir
11. Ne jamais toucher un archer en train de tirer
12. Ne pas chahuter entre les volées
13. Pendant le tir, ne jamais ramasser une flèche tombée à terre : tirer une autre flèche ou attendre la fin de la volée
14. A la fin de chaque volée, l'archer doit reculer derrière les arcs et garder le silence afin de ne pas déranger les autres archers
15. Ne pas courir pour aller chercher ses flèches
16. Lors du ramassage des flèches en cible, d'abord récupérer les flèches à terre et ensuite celles sur le mur de tir (en commençant par les flèches situées à l'extérieur du blason).
17. Lorsqu'un archer retire ses flèches de la cible, ne pas se tenir derrière lui
18. Les enfants doivent attendre leurs parents dans la salle.

CODE DE CONDUITE DE L'ARCHER A CONSERVER !!

(feuille à compléter et à retourner)

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné

(agissant en qualité de Mère, Père, Tuteur de l'enfant

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des Archers du Rhodia et m'engage à le respecter.

« Lu et Approuvé »

Date :

Signature de l'Archer :

Signature des Parents :

(pour les mineurs)

CODE DE CONDUITE DE L'ARCHER

Je soussigné

déclare avoir pris connaissance du code de conduite de l'archer des Archers du Rhodia et m'engage à le respecter.

« Lu et Approuvé »

Date :

Signature de l'Archer :

AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE :

NOM :

PRENOM :

Durant la saison, il est possible que vous fassiez l'objet de prises de vue, à l'occasion de reportages sur les activités du club (journal, bulletin municipal..., sur le site internet du club (<http://club.quomodo.com/lesarchersdurhodia>) et/ou la page Facebook du club (<https://fr-fr.facebook.com/ArchersduRhodia/>)).

Autorisez-vous ces prises de vue et leur diffusion ?

☐ **OUI**

☐ **NON**

Le club garantit de ne sélectionner que des images ne transgressant pas les principes de respect des droits de la vie privée

Date :

Signature de l'Archer :

Signature des Parents :

(pour les mineurs)